

Le nouvel espace économique du Québec

Lise Côté, conseillère
Service de la recherche de la FTQ

Prétentions du gouvernement Charest :

- Essentiel à la prospérité du Québec
- Pour contrer les pénuries de main-d'œuvre

Comment?

En signant des ententes visant à éliminer les barrières qui gênent la circulation des biens, des services, des investissements et des travailleurs et travailleuses

Objectif au chapitre de la main-d'œuvre :

« D'ici le 1^{er} avril 2009, les Canadiens pourront travailler n'importe où au Canada. » -- Jean Charest, août 2008

Les 5 grands chantiers...

1. Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des compétences des travailleurs qualifiés
2. Accord Québec-Ontario sur le commerce et l'économie
3. Entente de partenariat économique entre le Canada et l'Union européenne
4. Accord sur le commerce intérieur (ACI), particulièrement sur la mobilité de la main-d'œuvre
5. Reconnaissance des qualifications professionnelles pour les personnes formées hors du Québec et recrutement des travailleurs temporaires

Accord sur le commerce, les investissements et la mobilité de la main-d'œuvre (ACIMMO)

- Signé entre l'Alberta et la Colombie-Britannique en avril 2006
- Base des négociations actuelles (accords Québec-Ontario et Accord sur le commerce intérieur)
- « **Originalités** » de l'ACIMMO :
 - **Mobilité** de main-d'œuvre : tous métiers et professions sont assujettis à l'ACIMMO (reconnaissance mutuelle et sceau rouge)
 - **Mécanisme de règlement des différends** : investisseurs privés peuvent intenter des poursuites en dommages et intérêts contre les gouvernements provinciaux
 - **Interdiction de mesures gouvernementales** ayant pour effet d'entraver le commerce, les investissements et la mobilité de la main-d'œuvre

Accord de commerce intérieur (ACI)

Priorités à 5 domaines:

- Mobilité de la main-d'œuvre
- Mécanisme de règlement des différends
- Énergie
- Agriculture
- Harmonisation des réglementations

Accord de commerce intérieur (ACI) (suite)

Amendements proposés au chapitre sur la mobilité de main-d'œuvre (chapitre 7) :

- Reconnaissance mutuelle
- Sans autres exigences d'examen, de formation ou d'évaluation

Selon la FTQ :

« *Enjeux des accords commerciaux interprovinciaux sont les mêmes que ceux des accords internationaux.* »

Autres accords commerciaux importants :

- **ALÉNA**
Accord de libre-échange nord-américain

- **PSP**
Partenariat pour la sécurité et la prospérité

Position de la FTQ

- Intégration des droits fondamentaux du travail et de l'environnement

- Mécanismes d'ajustement et de compensation

- Harmonisation à la hausse des normes du travail

- Non-inclusion ou le retrait du droit des entreprises de poursuivre les gouvernements

- Création d'un mécanisme de consultation et tenue de véritables débats publics